

ADMIS  **FONCTION
PUBLIQUE**

**CONCOURS
2021-2022**

GARDIEN DE LA PAIX

Externe et internes • Catégorie B

Annales corrigées

Entraînement intensif

Annales 2020 incluses

**TOUT POUR RÉUSSIR
ÉCRIT ET ORAL**



Votre concours, votre métier



**Auto-évaluation
Plannings de révisions**



**Méthode et conseils du jury
Témoignages**



14 sujets blancs et d'Annales corrigés



**3 simulations d'oral
Questions possibles du jury**



OFFERT + 20 tutos sur les tests
psychotechniques
en ligne + planning personnalisable

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

GARDIEN DE LA PAIX

Annales corrigées

ADMIS → **FONCTION
PUBLIQUE**

**CONCOURS
2021-2022**

GARDIEN DE LA PAIX

Externe et internes • Catégorie B

Annales corrigées

Entraînement intensif

François Lavedan

Commandant de police

et membre de plusieurs jurys de concours administratifs

Vuibert

Ressources numériques



Téléchargez gratuitement
20 tutos de tests
et un **planning personnalisable**
sur www.vuibert.fr/site/211719

ISSN : 2114-9305

ISBN : 978-2-311-21171-9

Conception de la couverture et de l'intérieur : Séverine Tanguy

Composition : So'Graph

Photo de couverture : Istockphoto.com©slovegrove



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – avril 2021 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire pour se repérer

Votre concours, votre métier en 6 questions

Travail
réalisé

▶ Auto-évaluation	11	<input type="checkbox"/>
▶ Témoignages	15	<input type="checkbox"/>

PARTIE 1 Réussir les épreuves d'admissibilité

Cas pratique

▶ Planning de révisions	22	<input type="checkbox"/>
▶ Méthodologie et conseils	23	<input type="checkbox"/>
▶ Entraînement par étapes	29	<input type="checkbox"/>
▶ Annales et sujets blancs corrigés	35	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 1 : Annale n° 1 – session septembre 2020	35	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 2 : Annale n° 2 – session septembre 2019	54	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 3 : Sujet blanc n° 1	79	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 4 : Sujet blanc n° 2	90	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 5 : Sujet blanc n° 3	104	<input type="checkbox"/>

Tests psychotechniques

▶ Planning de révisions	116	<input type="checkbox"/>
▶ Présentation de l'épreuve	117	<input type="checkbox"/>
▶ Méthodologie et conseils	120	<input type="checkbox"/>
▶ Sujets blancs corrigés	127	<input type="checkbox"/>
Sujet blanc n° 1 : Entraînement 1	127	<input type="checkbox"/>
Sujet blanc n° 2 : Entraînement 2	133	<input type="checkbox"/>
Sujet blanc n° 3 : Entraînement 3	140	<input type="checkbox"/>
Sujet blanc n° 4 : Entraînement 4	146	<input type="checkbox"/>
Sujet blanc n° 5 : Entraînement 5	152	<input type="checkbox"/>

PARTIE 2 Réussir l'épreuve de pré-admission



Épreuves sportives

- ▶ **Planning de préparation** 162
- ▶ **Présentation des épreuves** 163

PARTIE 3 Réussir les épreuves d'admission

Questions-réponses interactives

- ▶ **Présentation de l'épreuve** 174
- ▶ **Sujets blancs corrigés** 177
 - Sujet n° 1 177
 - Sujet n° 2 183

Entretien avec le jury

- ▶ **Planning de révisions** 190
- ▶ **Présentation de l'épreuve et attentes du jury** 191
- ▶ **Méthodologie et conseils** 196
- ▶ **Questions possibles le jour J** 200
- ▶ **Simulations d'entretiens** 202
 - Simulation d'un oral du concours externe 202
 - Simulation d'un oral du concours interne 205

Langue étrangère

- ▶ **Présentation de l'épreuve** 210
- ▶ **Questions possibles le jour J** 212
- ▶ **Simulation d'un oral** 214
 - Sujet 1 : Entraînement n° 1 214
 - Sujet 2 : Entraînement n° 2 217

Votre concours, votre métier

en 6 questions



1. Quelles sont les conditions d'accès au concours externe ?

Les conditions d'accès au concours externe de gardien de la paix sont les suivantes :

■ être titulaire du baccalauréat ou équivalent. La condition de diplôme peut toutefois être supprimée pour les personnes justifiant de trois années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (domaine de la sécurité), ou de deux ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis, ainsi que pour les mères et pères d'au moins trois enfants, qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau dans les catégories « relève », « senior », « élite » et « reconversion » (liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des Sports) ;

■ avoir entre 17 ans et moins de 35 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours. La condition d'âge peut être reculée jusqu'à 37 ans pour y intégrer la durée du service militaire effectué et une durée d'un an par enfant à charge. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux personnes élevant seules un ou plusieurs enfants, aux sportifs de haut niveau (liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports), ainsi qu'aux mères et pères d'au moins trois enfants et plus. ;

■ être de nationalité française ;

■ être de bonne moralité, avoir un bulletin n° 2 du casier judiciaire ne comportant aucune mention incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées ;

■ être en bonne condition physique en répondant au profil SIGYCOP requis. Chaque lettre est affectée d'un coefficient variant de 1 à 6 pour les sigles S, I, G, Y, O, de 1 à 5 pour le sigle C et de 0 à 5 pour le sigle P (plus l'atteinte est grave plus le coefficient est élevé).

SIGYCOP est un acronyme dont les lettres désignent respectivement :

- S : ceinture scapulaire et membres supérieurs, coefficient 2 ;
- I : ceinture pelvienne et membres inférieurs, coefficient 2 ;
- G : état général, coefficient 2 ;
- Y : yeux et vision (sens chromatique exclu), coefficient 3 ;
- C : sens chromatique de la vue, coefficient 2 ;

- O : oreilles et auditions, coefficient 2 ;
- P : psychisme, coefficient 2.

Pour être reconnu apte aux emplois de la Police nationale, il ne faut pas avoir un chiffre supérieur à l'un des coefficients du profil requis.

- être médicalement apte à un service de jour comme de nuit ;
- être apte au port et à l'usage des armes ;
- l'examen médical comporte obligatoirement un dépistage de l'usage des produits illicites dont le résultat doit être négatif ;
- être en règle avec le Service national ou la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex-JAPD). Les personnes âgées de plus de 25 ans sont dispensées de leur obligation du service national et, à ce titre, aucun justificatif n'est demandé aux intéressés. Pour les personnes de moins de 25 ans n'ayant pas accompli leur Journée Défense et Citoyenneté, une attestation provisoire de participation délivrée par le Centre du Service national doit être fournie.

2. Quelles sont les conditions d'accès des deux concours internes de gardien de la paix ?

Il existe deux concours internes de gardien de la paix :

- le premier concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale qui, au 1er janvier de l'année du concours, sont âgés de moins de 45 ans et justifient d'au moins quatre ans de services publics ;
- le second concours interne est ouvert sans condition de diplôme aux adjoints de sécurité (ADS), aux cadets de la République et aux gendarmes adjoints volontaires (GAV APJA). Peuvent candidater à ce concours :
 - les ADS en activité, âgés de moins de 37 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours (aucune dérogation d'âge n'est possible) et comptant plus d'un an de service effectif à la date de la 1^{re} épreuve écrite ;
 - les candidats issus du parcours « cadets de la République » en fin de formation ;
 - les GAV APJA ou volontaires des armées servant dans la Gendarmerie nationale, en activité, titulaires du diplôme de gendarme adjoint et comptant plus d'un an de service effectif à la date de la 1^{re} épreuve écrite.

3. Comment est organisé le concours de gardien de la paix ?

Sauf rares exceptions, il n'existe qu'un seul concours annuel de gardien de la paix, dont les premières épreuves ont généralement lieu fin septembre.

Lors de l'inscription au concours de gardien de la paix, les candidats ont le choix entre deux types de concours :

- les concours nationaux à affectation nationale ;
- les concours nationaux à affectation régionale Île-de-France (qui concerneront la majorité des places offertes lors des concours de gardien de la paix).

Dans le cas des concours nationaux à affectation nationale, les lauréats choisissent en sortie d'école de police des postes à affectation nationale, pouvant être dans la région Île-de-France. Ils seront alors affectés dans cette région pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur nomination en qualité de gardien de la paix stagiaire.

Dans le cas des concours nationaux à affectation régionale Île-de-France, les lauréats choisissent en sortie d'école de police uniquement des postes situés en Île-de-France. Ils seront affectés dans cette région pendant une durée minimale de huit ans à compter de leur nomination en qualité de gardien de la paix stagiaire. Leur fidélisation en Île-de-France est accompagnée de mesures indemnitaires et sociales.

Il existe également des concours déconcentrés de gardien de la paix dans le ressort des territoires ultramarins suivants : la Guyane, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. En fin de scolarité de l'école de police (qui se situera nécessairement en métropole), les lauréats sont affectés exclusivement dans ces territoires.

4. Quelles sont les épreuves du concours externe ?

Les épreuves du concours externe sont réparties en trois phases : l'admissibilité, la préadmission et l'admission.

L'admissibilité comporte deux épreuves écrites :

- une épreuve de cas pratiques destinés à évaluer les capacités rédactionnelles, de compréhension d'une situation professionnelle, d'analyse et de synthèse des candidats, ainsi que leur faculté à se projeter dans leurs futures missions. À partir d'un dossier ne pouvant excéder 15 pages, elle consiste en la résolution d'un ou de plusieurs cas pratiques consistant en des mises en situation guidées par des questions. L'épreuve dure 3 heures, et son coefficient est de 4. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire ;
- une épreuve de tests psychotechniques destinés à évaluer le profil psychologique des candidats et les qualités requises pour exercer le métier de policier. Cette épreuve dure 2 heures. Elle n'est pas notée et n'est pas non éliminatoire.

La préadmission comporte deux épreuves sportives :

- un parcours d'habileté motrice,
- un test d'endurance cardio-respiratoire.

Toute note inférieure à 7 sur 20 à l'une ou l'autre des deux épreuves sportives est éliminatoire. Pour déterminer la note attribuée aux épreuves sportives, la moyenne entre les deux épreuves est calculée. Le coefficient des épreuves sportives est de 4.

L'admission comporte trois épreuves (une épreuve écrite et deux épreuves orales) :

- un test sous forme de questions/réponses interactives qui peut comporter des mises en situation pratiques ou déontologiques. Ce test fait appel à la mémoire visuelle des candidats pour déterminer leur qualité de perception, d'évaluation de décision et leur vigilance. Dotés d'un boîtier de réponses électronique, les candidats, après avoir visionné une image, disposeront de 15 secondes par question en rapport avec l'image observée pour répondre. La durée de l'épreuve est de 20 minutes, et son coefficient est de 2. Il n'y a pas de note éliminatoire ;

- une épreuve d'entretien avec le jury qui permet d'évaluer le savoir-être, l'aptitude et la motivation des candidats à occuper les fonctions de gardien de la paix. Le jury dispose, comme aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques interprétés par le psychologue et du curriculum vitae détaillé apporté par le candidat le jour de l'entretien. Ce curriculum vitae devra comporter les compétences acquises lors du parcours scolaire et extrascolaire et développer les raisons de ce choix professionnel. La durée de l'épreuve est de 25 minutes, et son coefficient est de 5. Toute note inférieure à 5 sur 20 ans est éliminatoire ;

- une épreuve obligatoire de langue consistant en une conversation en langue étrangère (anglais, allemand, espagnol ou italien). La durée de l'épreuve est de 10 minutes, et le coefficient est de 1. Il n'y a pas de note éliminatoire.

5. Quelles sont les épreuves du premier concours interne ?

Les épreuves du premier concours interne sont réparties en trois phases : l'admissibilité, la préadmission et l'admission.

L'admissibilité comporte deux épreuves écrites :

- une épreuve de cas pratiques destinés à évaluer les capacités rédactionnelles, de compréhension d'une situation professionnelle, d'analyse et de synthèse des candidats, ainsi que leur faculté à se projeter dans leurs futures missions. À partir d'un dossier ne pouvant excéder 15 pages, elle consiste en la résolution d'un ou de plusieurs cas pratiques consistant en des mises en situation guidées par des questions. L'épreuve dure 3 heures, et son coefficient est de 4. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire ;

- une épreuve de tests psychotechniques destinés à évaluer le profil psychologique des candidats et les qualités requises pour exercer le métier de policier. Cette épreuve dure deux heures. Elle n'est pas notée et n'est pas non éliminatoire.

La préadmission comporte deux épreuves sportives :

- un parcours d'habileté motrice,
- un test d'endurance cardio-respiratoire.

Toute note inférieure à 7 sur 20 à l'une ou l'autre des deux épreuves sportives est éliminatoire. Pour déterminer la note attribuée aux épreuves sportives, la moyenne entre les deux épreuves est calculée. Le coefficient des épreuves sportives est de 4.

L'admission comporte trois épreuves (une épreuve écrite et deux épreuves orales) :

- un test sous forme de questions/réponses interactives, qui peut comporter des mises en situation pratiques ou déontologiques. Ce test fait appel à la mémoire visuelle des candidats pour déterminer leur qualité de perception, d'évaluation de décision et leur vigilance. Dotés d'un boîtier de réponses électronique, les candidats, après avoir visionné une image, disposeront de 15 secondes par question en rapport avec l'image observée pour répondre. La durée de l'épreuve est de 20 minutes, et son coefficient est de 2. Il n'y a pas de note éliminatoire ;

- une épreuve d'entretien avec le jury qui permet d'évaluer le savoir-être, l'aptitude et la motivation des candidats à occuper les fonctions de gardien de la paix. Le jury dispose, comme aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques interprétés par le psychologue et du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dossier est préalablement déposé par le candidat auprès du service organisateur du concours à une date fixée par l'arrêté d'ouverture du concours. La durée de l'épreuve est de 25 minutes, et son coefficient est de 5. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire ;

- une épreuve facultative de langue consistant en une conversation en langue étrangère (anglais, allemand, espagnol ou italien). Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points obtenus supérieurs à 10 sur 20. La durée de l'épreuve est de 10 minutes, et le coefficient est de 1. Il n'y a pas de note éliminatoire.

6. Quelles sont les épreuves du second concours interne ?

Les épreuves du second concours interne sont réparties en trois phases : l'admissibilité, la préadmission et l'admission.

L'admissibilité comporte deux épreuves écrites :

- une épreuve de cas pratiques destinés à évaluer les capacités rédactionnelles, de compréhension d'une situation professionnelle, d'analyse et de synthèse des candidats, ainsi que leur faculté à se projeter dans leurs futures missions. À partir d'un dossier ne pouvant excéder 15 pages, elle consiste en la résolution d'un ou de plusieurs cas pratiques consistant en des mises en situation guidées par des questions. L'épreuve dure 3 heures, et son coefficient est de 4. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire ;

- une épreuve de tests psychotechniques destinés à évaluer le profil psychologique des candidats et les qualités requises pour exercer le métier de policier. Cette épreuve dure 2 heures. Elle n'est pas notée et n'est pas non éliminatoire.

La préadmission comporte deux épreuves sportives :

- un parcours d'habileté motrice,
- un test d'endurance cardio-respiratoire.

Toute note inférieure à 7 sur 20 à l'une ou l'autre des deux épreuves sportives est éliminatoire. Pour déterminer la note attribuée à aux épreuves sportives, la moyenne entre les deux épreuves est calculée. Le coefficient des épreuves sportives est de 4.

L'admission comporte trois épreuves (une épreuve écrite et deux épreuves orales) :

- un test sous forme de questions/réponses interactives, qui peut comporter des mises en situation pratiques ou déontologiques. Ce test fait appel à la mémoire visuelle des candidats pour déterminer leur qualité de perception, d'évaluation de décision et leur vigilance. Dotés d'un boîtier de réponses électronique, les candidats, après avoir visionné une image, disposeront de 15 secondes par question en rapport avec l'image observée pour répondre. La durée de l'épreuve est de 20 minutes, et son coefficient est de 2. Il n'y a pas de note éliminatoire ;

- une épreuve d'entretien avec le jury qui permet d'évaluer le savoir-être, l'aptitude et la motivation des candidats à occuper les fonctions de gardien de la paix. Le jury dispose, comme aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques interprétés par le psychologue et du dossier professionnel mettant en évidence les expériences acquises durant son activité d'adjoint de sécurité ou de cadet de la République, ou encore de volontaire dans les armées servant dans une gendarmerie nationale. Ce dossier est préalablement déposé par le candidat auprès du service organisateur du concours à une date fixée par l'arrêté d'ouverture du concours. La durée de l'épreuve est de 25 minutes, et son coefficient est de 5. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire ;

- une épreuve facultative de langue consistant en une conversation en langue étrangère (anglais, allemand, espagnol ou italien). Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points obtenus supérieurs à 10 sur 20. La durée de l'épreuve est de 10 minutes, et le coefficient est de 1. Il n'y a pas de note éliminatoire.



Afin d'organiser vos révisions, nous vous proposons ce QCM d'autoévaluation. Il comporte 20 questions sur les tests psychotechniques, l'orthographe, la Police nationale et l'anglais. Pour chaque question, une seule réponse est possible.

Entraînement

Tests psychotechniques

❶ 30 000 secondes sont égales à :

- a. 8 heures 20 minutes.
- b. 9 heures 40 minutes.
- c. 10 heures 00 minute.

❷ Trouvez l'intrus.

- a. guitare
- b. violon
- c. trompette
- d. mandoline

❸ Quel nombre complète la suite suivante : 2 - 4 - 7 - 11 - 16 - ?

- a. 21
- b. 22
- c. 23

❹ Quelle lettre complète la suite suivante : Z - X - V - T - ?

- a. U
- b. S
- c. R

❺ Dans 4 ans, Marion aura la moitié de l'âge d'Augustin. Aujourd'hui, Augustin a 14 ans. Quel est actuellement l'âge de Marion ?

- a. 4 ans
- b. 5 ans
- c. 6 ans

Orthographe

❶ Quelle est la phrase pour laquelle l'accord du participe passé est mal orthographié ?

- a. Il a reçu un coup au visage.
- b. Elle a été renversé par la voiture.
- c. Elle s'est enfermée à double tour.

❷ Quel est le participe passé du verbe « courir » ?

- a. courant
- b. couru
- c. courait

❸ Quel est le mot mal orthographié ?

- a. écographie
- b. écosystème
- c. écho

❹ Quelle est la bonne conjugaison au futur simple et à la troisième personne du singulier du verbe « détruire » ?

- a. détruirait
- b. détruira
- c. aura détruit

❺ Quel est le pluriel mal orthographié ?

- a. récitaux
- b. vantaux
- c. cailloux

Connaissance de la Police nationale

1 Le placement en garde à vue est de la compétence :

- a. du chef d'unité.
- b. de l'agent de police judiciaire adjoint.
- c. de l'agent de police judiciaire.
- d. de l'officier de police judiciaire.

2 Lequel de ces grades n'appartient pas à la Police nationale ?

- a. brigadier
- b. adjudant
- c. brigadier-major
- d. commandant divisionnaire

3 Quelle direction active de la Police nationale est principalement chargée de la lutte contre l'immigration irrégulière ?

- a. la PAF
- b. la PJ
- c. la DGSI
- d. les CRS

4 L'unité de Police nationale luttant en civil contre la délinquance de terrain est :

- a. la BADR.
- b. la BAC.
- c. l'EM.

5 Le fait de ne pas divulguer ses opinions politiques dans le cadre du service correspond :

- a. au secret professionnel.
- b. au devoir de réserve.
- c. au principe de non-discrimination.

Anglais

1 Comment dit-on « forces de l'ordre » en anglais ?

- a. *law and order*
- b. *law enforcement*
- c. *policy*

2 Le verbe « blesser » se traduit en anglais par :

- a. *to hurt.*
- b. *to blame.*
- c. *to cry.*

3 Comment dit-on « bijoux » en anglais ?

- a. *lighters*
- b. *purses*
- c. *jewels*

4 Le mot « voleur » se traduit en anglais par :

- a. *thief.*
- b. *seller.*
- c. *sounder.*

5 Le mot « bureau » se traduit en anglais par :

- a. *office.*
- b. *home.*
- c. *warehouse.*

Corrigés

Tests psychotechniques : 1 a. 2 c. 3 b. 4 c. 5 b.

Orthographe : 1 b. 2 b. 3 a. 4 b. 5 a.

Connaissance de la Police nationale : 1 d. 2 b. 3 a. 4 b. 5 b.

Anglais : 1 b. 2 a. 3 c. 4 a. 5 a.

Tableau d'analyse du score

	Réponses correctes	Réponses incorrectes	Vous avez entre 0 et 2 réponses correctes	Vous avez entre 3 ou 4 réponses correctes	Vous avez 5 réponses correctes
Tests psychotechniques	... /5	... /5	<p>Votre résultat montre que vous devez travailler à fond les tests psychotechniques. Les fiches de méthodologie (à partir de la page 120) et de cours (à partir de la page 120) et les entraînements (à partir de la page 127) vous aideront à mettre toutes les chances de votre côté pour réussir !</p>	<p>Rendez-vous à la page 120 et prenez connaissance des fiches proposées. Testez ensuite vos acquis grâce aux différents types d'entraînements. Vous y êtes presque !</p>	<p>Bravo ! Consolidez vos connaissances en lisant les fiches de cours (à partir de la page 120) et continuez de vous exercer avec les entraînements à partir de la page 127.</p>
Orthographe	... /5	... /5	<p>Pour ne pas être pénalisé par des lacunes en orthographe et en grammaire lors de l'épreuve de cas pratiques, faites des dictées et revoyez les principales règles d'orthographe et de grammaire.</p>	<p>Approfondissez vos connaissances en grammaire et en orthographe.</p>	<p>Bravo ! Consolidez vos atouts pour rédiger vos réponses à l'épreuve de cas pratiques en essayant d'améliorer votre style d'écriture.</p>

<p>Connaissance de la Police nationale</p>	<p>... /5</p>	<p>... /5</p>	<p>Votre résultat montre que vous devez travailler à fond votre connaissance de la Police nationale. Cela vous sera utile à la fois pour l'épreuve de cas pratiques et pour l'entretien avec le jury.</p>	<p>Approfondissez votre connaissance de la Police nationale. Vous y êtes presque !</p>	<p>Bravo ! Consolidez vos connaissances en vous intéressant à l'actualité en ce qui concerne la Police nationale.</p>
<p>Anglais</p>	<p>... /5</p>	<p>... /5</p>	<p>Votre résultat montre que vous devez travailler à fond votre connaissance de la langue anglaise. Un apprentissage des règles de base de la langue anglaise vous aidera à mettre toutes les chances de votre côté pour réussir !</p>	<p>Continuez à approfondir votre vocabulaire et votre connaissance des règles de grammaire. Vous y êtes presque !</p>	<p>Bravo ! Consolidez vos connaissances en vous inspirant des entraînements à partir de la page 196 pour vous exercer.</p>



Témoignage d'un lauréat du concours de gardien de la paix

Aurélié, gardien de la paix, lauréate du concours externe de gardien de la paix
« C'est au lycée, en m'intéressant à l'actualité, que l'idée de devenir gardien de la paix à commencer à faire son chemin dans mon esprit.

Je me suis renseignée sur Internet et auprès de plusieurs policiers. Je me suis dit que cette profession était variée quant à ses missions et ses possibilités de carrière, utile à la société, enrichissante sur le plan personnel et pourrait me donner l'opportunité de vivre des moments intenses sur le terrain.

J'ai consacré un peu plus d'une année à la préparation du concours. Compte tenu de la grande sélectivité du concours, je pense vraiment qu'il est fondamental de se préparer bien à l'avance. J'ai concentré mes efforts sur l'ensemble des points essentiels : amélioration des capacités de réflexion et de rédaction pour l'épreuve de cas pratiques, méthodologie de l'ensemble des épreuves, approfondissement de la culture générale, découverte du métier de policier et du cadre institutionnel, sans oublier le sport et l'anglais.

Un manuel sur le concours, des entraînements sur les sujets d'annales et un suivi rigoureux de l'actualité sont réellement d'excellents supports pour organiser son travail et structurer sa préparation.

L'épreuve de cas pratiques est importante et implique une préparation rigoureuse. Elle est d'ailleurs la seule épreuve écrite notée s'agissant des épreuves d'admissibilité. Bien évidemment, les qualités de réflexion et de rédaction sont essentielles, mais il faut aussi s'y préparer de manière plus spécifique. En effet, il convient d'approfondir ses connaissances sur les missions de policier, ainsi que sur le cadre légal et déontologique dans lequel elles s'exercent. Ces points seront également utiles pour l'oral avec le jury.

Par la suite, lors des épreuves sportives, l'effort est bref mais vraiment intense : il faut être bien préparé et savoir « tout donner » lors des différentes épreuves.

Les épreuves d'admission du concours sont l'épreuve de questions-réponses interactives, l'épreuve de langue étrangère et l'entretien avec le jury.

L'épreuve de questions-réponses interactives consiste essentiellement à une évaluation de facultés d'attention et de concentration.

L'épreuve de langue étrangère est une conversation. Il est donc important de bien s'y préparer en conversant régulièrement en langue étrangère pour s'exprimer de manière fluide et naturelle le jour du concours.

L'entretien avec le jury reste vraiment l'épreuve la plus déterminante de tout le concours. Elle dure environ 25 minutes, dont 3 à 5 minutes de présentation du candidat. Il convient donc à la fois de se préparer à la présentation devant le jury

et à tout l'éventail des questions posées, qui auront pour finalité d'évaluer votre capacité à devenir gardien de la paix. Il faut donc bien connaître le métier, les missions, l'organisation de la Police nationale, l'environnement institutionnel et les principales questions d'actualité en lien avec la profession.

Par la suite, lors de la scolarité en école de police, l'ambiance est excellente, mais la discipline est stricte, et on attend de chacun une totale implication physique, morale et intellectuelle.

La très grande majorité des postes offerts en sortie d'école sont sur le terrain et permettent de progresser rapidement en expérience et en connaissances professionnelles. ”

Témoignage d'un membre de jury du concours de gardien de la paix

Aymeric, commandant de police, membre du jury de concours national de gardien de la paix

« Les différents profils des candidats se révéleront essentiellement au moment des épreuves d'admission. En effet, l'épreuve de cas pratiques permet de s'assurer, avant tout, du niveau d'expression écrite, de synthèse, de réflexion et de discernement qui demeurent nécessaires à l'exercice de la profession de gardien de la paix.

Les candidats à l'épreuve de cas pratiques doivent bien évidemment s'attacher au respect des règles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. Cette épreuve a également pour vocation principale d'évaluer le bon sens, l'esprit pratique et la moralité des candidats en les mettant dans des situations professionnelles concrètes qui reflètent le quotidien des services de terrain.

Il est donc permis de regretter que bon nombre de candidats n'ont pas compris qu'il s'agissait pour eux de prendre position et de décrire précisément quelles actions ils entreprendraient dans telle ou telle situation. Beaucoup d'entre eux se contentent de citer les textes du dossier documentaire.

D'autres candidats, moins nombreux, commettent quant à eux l'erreur de ne pas appuyer leurs réponses sur les textes du dossier documentaire (extraits du Code de déontologie de la Police nationale, du Code pénal...).

Par conséquent, la méthodologie de cette épreuve doit être connue, maîtrisée et pleinement utilisée au cours de plusieurs entraînements dans les conditions de l'épreuve (isolement du candidat de toute distraction, respect de la durée de l'épreuve et copie manuscrite).

Les différentes épreuves de sport doivent également être préparées de manière rigoureuse, tant en ce qui concerne le caractère spécifique de certaines épreuves (les différents ateliers du parcours d'habileté motrice) que la capacité de récupérer entre les épreuves et que la recherche de la meilleure performance à toutes les épreuves, en raison notamment de leur caractère éliminatoire.

C'est véritablement lors de son face à face avec les membres du jury, au cours des épreuves d'entretien, que le candidat livrera les différentes facettes de sa personnalité. C'est à ce moment-là qu'il devra convaincre ses interlocuteurs de le choisir parmi les autres candidats.

L'entreprise est aussi délicate pour le jury que pour le candidat. D'abord parce que le temps imparti pour ces épreuves est compté, ensuite parce qu'il faut départager des candidats aux profils parfois très hétérogènes.

Alors, qu'est-ce qui fera la différence ? C'est essentiellement la faculté du candidat à se montrer authentique, c'est-à-dire à ne pas tenter de dissimuler sa nature derrière un vernis et des réponses stéréotypées. Au cours de l'entretien, les membres du jury vont chercher à apprécier le degré de motivation du candidat pour le métier de gardien de la paix et sa capacité à bien se positionner dans ces fonctions. Être soi-même, c'est ce qui est attendu du candidat.

Il importe donc de bannir, en la matière, les poncifs, les discours convenus et, en quelque sorte, les banalités. Plus que les connaissances, ce sont les qualités humaines qui seront recherchées. Ces qualités sont l'ouverture d'esprit, l'empathie, le sens du contact, l'aptitude au travail d'équipe, les facultés d'adaptation et de réactivité, et des prédispositions à l'exercice des missions d'un policier.

Les questions de mise en situation professionnelle font, quant à elles, appel à d'autres vertus : la capacité à se projeter dans l'exercice du métier, la lucidité, le bon sens, l'esprit pratique, la qualité de l'argumentation. On notera qu'inversement certains traits de caractère peuvent s'avérer rédhibitoires, comme la psychorigidité ou l'hyper-narcissisme, peu compatibles avec le travail collectif.

Le positionnement dans les missions de gardien de la paix impliquera donc, bien évidemment, une connaissance de celles-ci et une maîtrise des principales caractéristiques de l'environnement professionnel.

Par conséquent, à l'instar des épreuves écrites d'admissibilité, l'oral avec le jury doit faire l'objet d'une préparation rigoureuse des candidats, plusieurs mois avant l'épreuve et sans attendre les résultats de l'admissibilité. ”



Réussir les **épreuves** **d'admissibilité**

► Cas pratiques	21
► Tests psychotechniques	115

GARDIEN DE LA PAIX

Annales corrigées**Mettez toutes les chances de votre côté****Un livre d'entraînement intensif****► TOUT SAVOIR SUR VOTRE CONCOURS**

- Les conditions d'inscription
- Les épreuves des concours **externe** et **internes**

► ACQUÉRIR LA MÉTHODE

- Un **test d'auto-évaluation** pour personnaliser vos révisions
- Des **plannings de révisions** pour organiser votre préparation

► SE METTRE DANS LES CONDITIONS DU JOUR J

- **14 sujets d'annales** et **sujets blancs** accompagnés de corrigés détaillés
- **3 simulations d'oral** (concours externe et internes) et **questions possibles du jury** avec des éléments de réponses

► COMPRENDRE CHAQUE CORRIGÉ PAS À PAS

Des corrigés rédigés avec des explications claires et détaillées

► SUIVRE LES CONSEILS ET ASTUCES DU FORMATEUR

Pour comprendre les **attentes** du jury et déjouer les **pièges**

► OFFERT en ligne + 20 tutos sur les tests psychotechniques + **planning personnalisable**

Toutes les épreuves de votre concours**► ADMISSIBILITÉ**

- Cas pratiques
- Tests psychotechniques

► PRÉ-ADMISSION

- EPS

► ADMISSION

- Questions-réponses interactives
- Entretien avec le jury
- Langue étrangère (anglais)

Un auteur spécialiste des concours, professionnel et membre de jurys au plus près de la réalité des épreuves

Admis, la collection la + complète

Le Tout-en-un pour une préparation complète



Les Entraînements pour se mettre en condition



Les Fiches pour aller à l'essentiel

Un site dédié aux concours : www.vuibert.fr

ISSN : 2109-9305
ISBN : 978-2-311-21171-9



9 782311 211719

Vuibert
N°1 DES CONCOURS